



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le **- 5 SEP. 2016**

Service du développement durable  
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale  
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1183-16

**Information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale  
sur le projet intitulé « Construction Ilots A1 et A2 - ZAC Coeur de Ville » situé sur la commune de  
Bezons dans le département du Val d'Oise dans le cadre de la procédure de permis de construire**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie, le 04 juillet 2016, pour avis sur le projet, présenté par la SCCV Bezons Coeur de Ville, de construction des ilots A1 et A2 de la ZAC « Coeur de Ville » à Bezons (95), dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

La directrice adjointe

  
Claire GRISEZ



Certificat FR015650-2  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)